

**MAIRIE D'AUROS**  
**34 Route du Foirail**  
**33124 AUROS**  
**tel : 05.56.65.40.09**  
**e-mail : contact@auros.fr**

## **COMMUNE D'AUROS**

### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée ce qui est le cas cette année, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 29 Avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du travail de la commission finances réunie le 13 Avril 2026.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la CARSAT, de la CDC du Réolais en Sud-Gironde à chaque fois que cela était possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## I. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

**La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.**

#### Les dépenses de fonctionnement :

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

#### Analyse des chapitres les plus conséquents :

##### **Chapitre 011 Charges à caractère général : 427 727.00 €**

Il s'agit notamment des dépenses de la gestion courante : eau, électricité, assurances, fournitures scolaires, fournitures administratives, entretien de terrain, entretien de bâtiments, entretien mobilier, frais d'acte et de contentieux, frais de téléphone, frais d'affranchissement, fêtes et cérémonie, fournitures de petit équipement, prestations de service (traiteur cantine scolaire, destruction des archives)...

Cette année le chapitre est en hausse (+1.60 %) par rapport aux prévisions de l'année dernière. Pas de changement significatif cette hausse correspondant à des travaux d'entretien prévus sur les bâtiments communaux notamment la peinture des volets.

##### **Chapitre 012 Charges de personnel : 564 493.19 €**

Les salaires et les charges de personnel représentent 48.493 % des dépenses prévisionnelles réelles de fonctionnement de la commune et 40.938 % des dépenses prévisionnelles réelles + d'ordre. Le chapitre est en hausse de 10.29 % par rapport à l'année dernière mais cette hausse s'explique par une dépense au compte 6455 de 86360.07 € au lieu de 45 271.41 € en 2025. Il s'agit de l'assurance du personnel qui a dû être mandatée 2 fois dans le cadre d'une régularisation mais le 2<sup>ème</sup> versement apparaît également en recette puisqu'il a été remboursé par l'assurance. Sans cette dépense exceptionnelle le chapitre n'a augmenté que de 2.26 % ce qui n'a rien de significatif.

Il convient de noter sur ce chapitre la fin d'une indemnité chômage versée au compte 64731.

##### **Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 158 595.19 €**

Il s'agit du chapitre qui regroupe les subventions aux associations, les participations aux différents syndicats et organismes ainsi que les indemnités des élus. Les prévisions de ce chapitre augmentent très légèrement par rapport à 2025 (+ 1.38 %) en raison de nouvelles subventions accordées à ADELFA 33, Terre de Slam Douce Utopie et Lo Camin.

##### **Chapitre 66 Charges financières : 4 361.41 €**

Il s'agit des intérêts des emprunts (- 30.85 % par rapport aux intérêts 2025) en raison de l'arrêt d'un emprunt (acquisition de terrain : foncier de l'écoquartier).

##### **Le compte 023 : Virement à la section d'investissement**

Cette année, le budget a pu dégager un montant de 167 615.39 € pour la section d'investissement contre 463 358.23 € en 2024. Cette baisse est due à l'absence du reversement du budget annexe écoquartier au budget communal par rapport à 2025 ce qui induit une baisse du prélèvement vers l'investissement et à la diminution de l'excédent reporté en recette de 275 021.00 € contre 396 553.93 € en 2025 ce qui induit une baisse de l'autofinancement dégagé vers la section d'investissement.

## Chapitre 042 : opération d'ordre

Les amortissements : 47 189.99 € (ce chapitre comprend les amortissements avant la M57 soit avant 2024 + les amortissements 2024-2025 et les amortissements prévisionnels 2026 qui sont calculés au prorata temporis depuis le passage à la M57). Augmentation de 9.44 % par rapport à 2025.

**Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2025 représentent 1 378 882.17 € (- 14.35 % par rapport aux dépenses prévisionnelles 2025). La diminution s'explique par la baisse du prélèvement vers l'investissement liée aux explications détaillées ci-dessus sur le compte 023.**

### Les recettes de fonctionnement :

#### Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population : cantine, garderie mais aussi des frais scolaires des communes voisines, des impôts et taxes locaux, et des dotations versées par l'Etat et les loyers.

**Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 1 103 861.17 € (- 9.02 % par rapport aux recettes prévisionnelles 2025) auxquelles s'ajoutent l'excédent reporté de 2025 de 275 021 € soit un total en recettes de 1 378 882.17 €. Cette diminution s'explique par l'absence de recette exceptionnelle de fonctionnement relative au reversement de l'excédent du budget annexe « écoquartier » qui était de 132 282.59 € en 2025.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

### **Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :**

- **Les impôts et taxes locaux** : 135 104.00 € pour 2026 (- 1.46 %). Pas de changement significatif. La baisse est due à la recette du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales de 12 000 € prévus au lieu de 14 000 € afin d'être au plus près de la recette perçue en 2025.
  - Attribution de compensation de la CDC du Réolais en Sud-Gironde : 93 104 €
  - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 12 000 €
  - Droit de mutation : 30 000 €
  
- **La fiscalité locale** : 285 230 €
  - Impôts directs locaux : 273 230 €
  - Taxe sur l'électricité : 12 000 €
  
- **Les dotations et participations** : 396 812.00 € (- 0.34 %). Dans ce chapitre, cette diminution est due aux participations des frais scolaires qui sont moins importantes qu'en 2025 (-9.23 %) en raison de la baisse du nombre d'élèves ainsi qu'à la diminution de l'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle qui est passé de 9 000 € à 5 369 € (-40.34 %)...
  - Les dotations de l'Etat (dotation forfaitaire, DSR, DNP) : 300 417 €
  - Les participations des communes voisines aux frais scolaires : 83 984 €
  - Compensation au titre des exonérations de TF : 7 042 €
  - Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP : 5 369 €

**Autres recettes** : les produits de services, domaine, ventes directes :

Chapitre 70 : 105 384.65 € soit + 8.87 % par rapport aux recettes de ce chapitre en 2025. La recette qui a essentiellement augmenté sur ce chapitre est la recette liée à la facturation de la cantine et de la garderie + 12.30 %.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante au compte 752 recette des loyers : 136 669.34 € (-49.53 % en baisse par rapport à 2025). Cette baisse s'explique par l'absence cette année de reversement de l'excédent du budget annexe de l'écoquartier (132 282.59 € en 2025).

Chapitre 77 : produit spécifique 44 661.18 € il s'agit du remboursement d'un mandat inscrit au compte 6455 en dépense de fonctionnement suite à la régularisation du contrat d'assurance du personnel, cette recette exceptionnelle n'existait pas en 2025.

**b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Dépenses courantes	427 727.00 €	Atténuations de charges	00.00 €
Dépenses de personnel	564 493.19 €	Recettes des services	105 384.65 €
Autres dépenses de gestion courante	158 595.19 €	Impôts, taxes et fiscalité	420 334.00 €
Dépenses financières	4 361.41 €	Dotations et participations	396 812.00 €
Dépenses exceptionnelles	200.00 €	Autres recettes de gestion courante	136 669.34 €
Autres dépenses (atténuation de produits)	1 000.00 €	Produits financiers	0.00 €
Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs	7 700.00 €	Excédent reversé du budget annexe « écoquartier »	0.00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 164 076.79 €</b>	Mandat annulé	44 661.18 €
Virement à la section d'investissement	167 615.39 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	47 189.99 €	<b>Total recette réelles</b>	<b>1 103 861.17 €</b>
<b>Total général</b>	<b>1 378 882.17 €</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>275 021.00 €</b>
		<b>Total général</b>	<b>1 378 882.17 €</b>

**c) La fiscalité**

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

Nouvelles bases 2026 :

Taxes	Bases d'imposition	Taux votés	Produits attendus
Taxe foncière bâtie	799 400	33.89 %	270 917
Taxe foncière non bâtie	39 300	37.87 %	14 883
Taxe d'habitation	51 800	10.83 %	5 610
Total			291 410

291 410 € - (10 044 €) = 281 366 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

**Le budget d'investissement de la commune regroupe :**

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement (non votée sur la commune d'Auros pour l'instant) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus comme des subventions relatives aux travaux de sécurisation des voiries route de Castets et Champs du bourg (en restes à réaliser), à des travaux de rénovation de l'éclairage public (en restes à réaliser), des travaux de réalisation d'un city stade, des travaux de réaménagement de la cours de l'école (en restes à réaliser), des travaux pour le réaménagement du parking et des accès de la RA...

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Libellé	montant	Libellé	Montant
Solde d'investissement reporté	276 374.00 €	Virement de la section de fonctionnement	167 615.39 €
Remboursement d'emprunts	57 258.72 €	FCTVA	35 000.00 €
<b>Travaux de bâtiments</b>	255 956.42 €	Taxe aménagement	0.00 €
Réfection de la toiture du local pétanque Aménagement d'un city stade Réaménagement de la cour Réaménagement du parking et des accès de la RA			
<b>Travaux de voirie :</b>	13 494.80 €	Subventions	180 251.30 €
Travaux de sécurisation Route de Castets et Champs du Bourg Création allée piétonne stade (Ad'Ap) Etude ralentissement route de Grignols			
<b>Autres travaux</b>	119 267.81 €	Emprunt	0.00 €
Réfection de l'éclairage public			
<b>Autres dépenses :</b>	43 770.94 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	47 189.99 €
Acquisition ordinateurs école remorque, barrière et tables site de Monco, Alarme RA, Portes salle des fêtes, Escalier stade (Ad'Ap)			
Etude façade immeuble Rue	5 880.00 €	Réserve (1068)	384 497.01 €

Cazemajou			
Etude salle des fêtes	26 551.00 €	Caution	2 500.00 €
Etude pour la réfection de la toiture de la RA et le remplacement des volets	15 000.00 €	Total recettes d'investissement	817 053.69 €
Réparation Pont par la CDC	1 000.00 €		
Caution	2 500.00 €		
		Solde d'exécution reporté	0.00 €
<b>Total général</b>	<b>817 053.69€</b>	<b>Total général</b>	<b>817 053.69 €</b>

**c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :**

- Aménagement d'un city stade
- Réaménagement du parking de la RA et des accès aux logements
- Chemin piéton stade (Ad'Ap)
- Etude pour la réfection de la façade de l'immeuble communal Cazemajou
- Acquisition de nouveaux ordinateurs pour l'école
- Acquisition d'une remorque pour le service technique
- Réfection de la toiture du local communal mis à disposition de l'association de la pétanque
- Etude pour la réfection de la salle des fêtes
- Etude pour la réfection de la toiture de la RA et le remplacement des volets
- Mise aux normes de l'escalier du stade
- Acquisition de tables et installation d'une barrière sur le site de Monco
- Participation à la réparation d'un pont par la CDC du Réolais en Sud Gironde

Fin des travaux :

- de sécurisation de voiries (route de Castets, route Champs du Bourg),
- d'aménagement de la cour de l'école
- de réfection de l'éclairage public

**d) Les subventions d'investissements prévues :**

- de l'Etat :

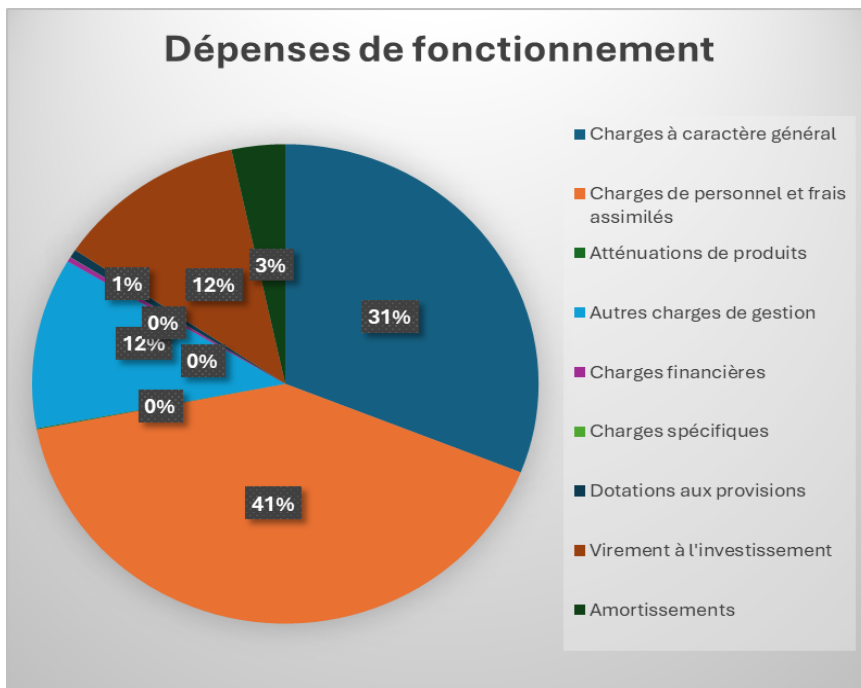
- \* En RAR la DETR pour les travaux de sécurisation de la route de Castets et Champs du Bourg 14 317.50 €
- \* En RAR le Fonds Vert pour les travaux de rénovation de l'Eclairage Public 29 448.20 €
- \* En RAR la DETR 2025 pour l'aménagement de la cour 16 416.92 €
- \* Recette DETR 2025 pour la réalisation d'un city stade 33 533.68 €

- de la CDC du Réolais en Sud-Gironde : Fonds de concours pour le réaménagement de la cour 10 000 €
- de la CARSAT pour l'aménagement du parking et des accès de la RA 76 535 €

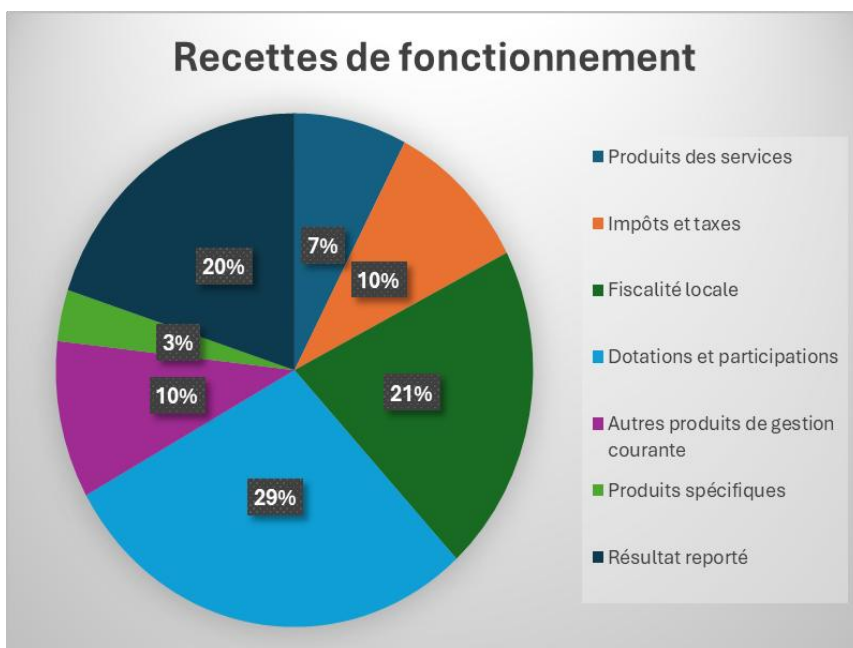
**III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**

## Section de fonctionnement

### a) Dépenses et recettes

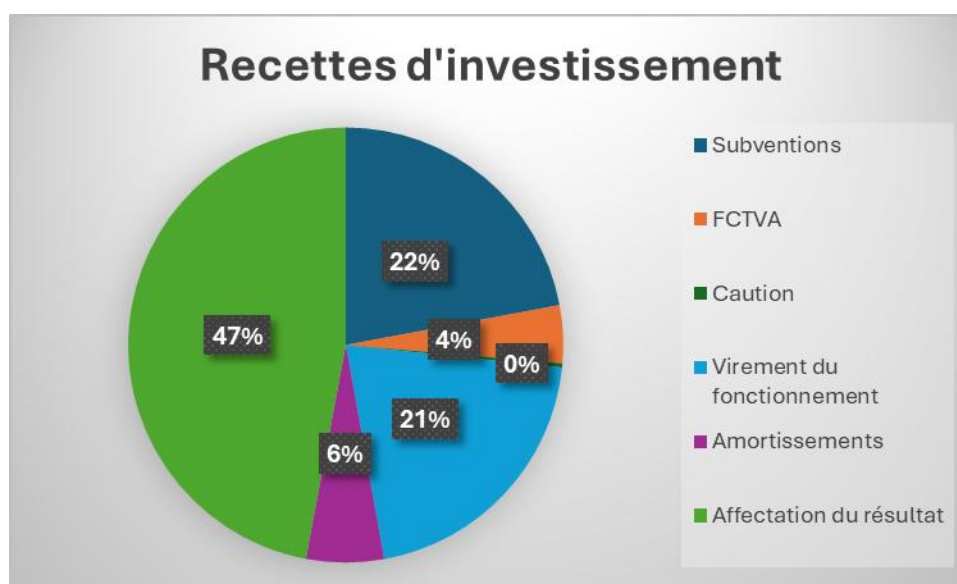
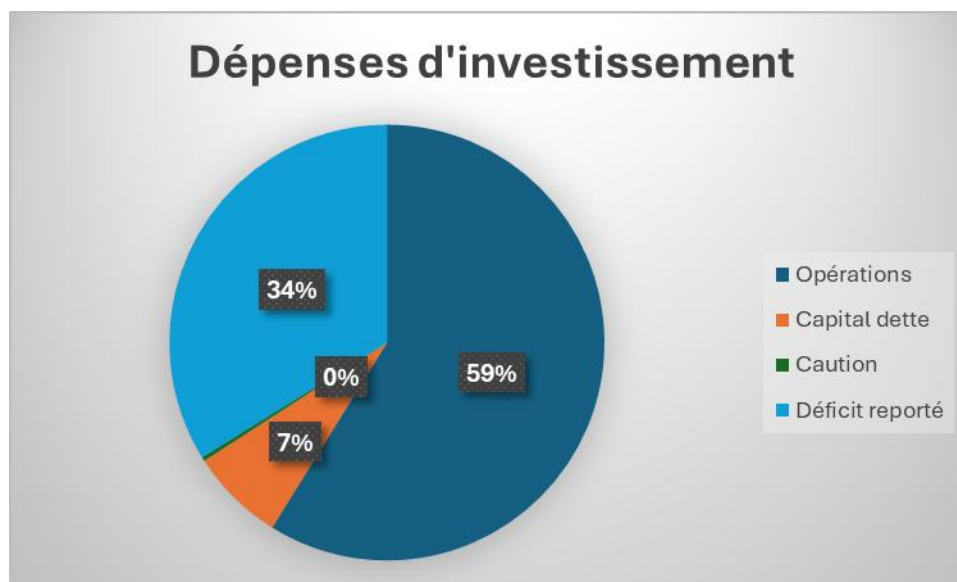


### b)



## Section d'investissement

c) Dépenses et recettes



d) Principaux ratios

Détail des Dépenses ou recettes/habitant	2026 (1091 habitants au 01/01/26)	2025 (1065 habitants au 01/01/25)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1066.98 €/habitant	1 036.10€/habitant
Produit des impositions directes/population	257.89 €/habitant	258.44 €/habitant
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 011.78 €/habitant	1 139.31 €/habitant
Excédent reporté	252.08 €/habitant	372.35 €/habitant

d) Etat de la dette

### Capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2026 s'élève à 195 130.90 €. L'endettement est donc peu important si on le compare au prélèvement vers l'investissement sur le BP 2026 qui est de 167 615.39 €. Ce qui signifie qu'en un peu plus d'une année la commune aurait la capacité de solder le capital de sa dette.

Emprunt en 2011 de 100 000 € sur 15 ans (Travaux aménagement 3 locaux commerciaux) :  
Echéance 2026 : Capital 8 601.31 € - intérêts 336.29 € (Capital restant dû au 01/01/26 : 8 601.31 € - dernière année de l'emprunt)

Emprunt en 2017 de 190 000 € sur 20 ans (achat garage communal) :  
Echéance 2026 : Capital 9 241.41 € - intérêts 1 912.75 € (capital restant dû au 01/01/26 : 121 059.96 €)

Emprunt en 2012 de 520 000 € sur 15 ans (achat Résidence Autonomie) :  
Echéance 2026 : Capital 34 666.62 € - intérêts 1 126.67 € (capital restant dû au 01/01/26 : 34 666.62 € - dernière année de l'emprunt)

Emprunt en 1999 de 129 581.66 € sur 32 ans (aménagement 3 logements) :  
Echéance 2026 : Capital 4 749.38 € - intérêts 985.70 € (capital restant dû au 01/01/26 : 30 803.01 €)

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), l'article L 2121-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Auros le 29 Avril 2026

Le Maire,  
**Philippe CAMON-GOLYA**